PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU 16 Septembre 2026

L'an deux mille vingt-six le seize septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du BOURG D'HEM régulièrement convoqué le 09 septembre, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. DESCHAMPS Noël, Maire.

Étaient présents : MM. DESCHAMPS Noël, POTHEAU Christian, Mme CORRADETTI Marie-Caroline, MM. FRAPPAT Olivier, DESCHAMPS Robert, THALAMY Gilles, Mmes FOURNIER-GASSIE Sophie, FRAUDET Nelly, GERVAIS Brigitte, LEYS Anaïs, M. LASNIER Benjamin.

Secrétaire de séance : Mme FOURNIER-GASSIE Sophie

Le compte rendu de la séance ordinaire du 06 juillet 2026 est adopté à l'unanimité.

1- TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

- CHARGE le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

2- PROMOTION INTERNE AGENT DE MAITRISE – CRÉATION DE POSTE

Le Maire rappelle à l'assemblée :

VU le code général de la fonction publique, et notamment l'article L313-1 ;

Conformément à l'article L313-1 précité, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant l'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise par voie de promotion interne par décision de la commission administrative paritaire du centre de gestion de la Creuse en date du 03 juin 2026.

Considérant que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent.

Le Maire propose à l'assemblée

La création à compter du 1er novembre 2026 au tableau des emplois et des effectifs d'un emploi permanent à temps complet au grade d'agent de maîtrise, pour 35 heures hebdomadaires conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des agents de maîtrise ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

La Création d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.
Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative au grade d'agent de maîtrise.

La rémunération sera déterminée en fonction du classement de l'agent (grade et échelon).

Charge M. le Maire :

- D'effectuer la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de La Creuse
- De recruter un fonctionnaire,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

3- BILAN SAISON TOURISTIQUE

Marie-Caroline CORRADETTI explique que cette saison a été marquée par l'interdiction de baignade due à la présence de cyanobactéries.

Les réservations du camping étant directement liées à la baignade, la fréquentation est en baisse de 55 %.

La fréquentation des gîtes est modérément impactée avec une baisse de la fréquentation de 15 %.

4- LANCEMENT TRAVAUX : RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE PAR GÉOTHERMIE, TRANSFORMATION D'UNE GRANGE EN LOGEMENT ET CONSTRUCTION D'UNE MAISON MULTIGÉNÉRATIONNELLE

Monsieur le maire explique que la première réunion de chantier (réunion de préparation) a eu lieu le 08 septembre.

Les travaux doivent commencer le 5 octobre 2026.

5- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire explique qu'une borne incendie va être installée au village du Temple.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H10

La secrétaire de séance, Le Maire,